HK/CKS BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2020-0823 /PRES/PM/MAEC/ MINEFID portant ouverture d'un Consulat Général du Burkina Faso à Dakhla au Royaume du Maroc.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU	la Constitution;
VU	la Constitution; le décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre;
VU	le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement;
VU	le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement;
VU	la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations consulaires ;
VU	le décret n°2015-1584/PRES-TRANS/PM/MAECR/MEF du 28 décembre 2015 portant définition des juridictions des missions diplomatiques du Burkina Faso ;
VU	le décret n°2019-0060/PRES/PM/MEC du 29 janvier 2019 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
Sur	Rapport du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
Le	Conseil des ministres entendu en sa séance du 05 février 2020

DECRETE

ARTICLE 1: Est ouvert un Consulat Général du Burkina Faso à Dakhla au Royaume du Maroc avec compétence sur la région de Dakhla-Oued Ed Dahab.

ARTICLE 2:

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 octobre 2020

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Lassané KABORE

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération